

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

La campagne d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 débutera en juin 2024.

Ces inscriptions se feront exclusivement en ligne, par le biais du site internet du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

Cette solution présente de nombreux avantages (information instantanée de la recevabilité de votre dossier, paiement par carte bleue ou virement en ligne en plusieurs fois, frais de dossiers offerts, etc.) dont vous pourrez prendre connaissance en consultant le dossier d'inscription du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ou sur le site susnommé.

Si vous éprouvez des difficultés avec cette démarche, vous pourrez solliciter l'aide des personnels de la Maison France Services de la Communauté, aux lieux et horaires suivants :

<p style="text-align: center;">EYMET Pôle des services publics 23 avenue de la Bastide 24500 EYMET 05 54 22 00 06</p> <p style="text-align: center;">Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</p>	<p style="text-align: center;">ISSIGEAC Maison des services d'Issigeac 7 chemins des écoliers 24560 ISSIGEAC 05 35 02 00 12</p> <p style="text-align: center;">Permanence assurée le LUNDI de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</p>
--	--

Informations tarifaires.

Vous pouvez prendre connaissance de la grille tarifaire dans le dossier d'inscription qui vous a été remis ou sur le site internet des transports. Nous vous communiquons ce complément d'information :

✓ Le Conseil régional a décidé d'une augmentation des tarifs, étalée sur les années scolaires 2024, 2025 et 2026, avec une évolution annuelle de 3,5%.

Les tarifs de la tranche 1 et de la navette RPI restent inchangés

✓ Tarification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc **15€ à charge des familles.**

✓ Tarification unique pour les élèves **NON ayant-droit** : 210€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc **179,50€ à charge des familles.**

✓ En cas d'inscription postérieure au 20 juillet, les frais de dossier sont portés de 15€ à 24€.

✓ Un nouveau tarif fait son apparition : les familles ayant besoin d'inscrire leur enfant après les vacances de printemps paieront un tarif unique à 24€.

✓ Le Conseil régional accorde 30% de réduction pour le troisième enfant et 50% de réduction pour le quatrième enfant et les enfants suivants, selon l'ordre de naissance.

En cas de besoin de création d'un nouveau point d'arrêt, votre demande écrite devra parvenir à la Communauté de communes avant la mi-juin 2024. Sauf cas de force majeure, aucune demande ne sera étudiée après cette date.

Pour rappel, les bus desservant le collège de *Léo Testud* sont gérés par la Commune de Beaumontois-En-Périgord, en relation avec le service transports du Conseil Régional.

Dans un souci de bonne organisation générale nous vous remercions de bien vouloir respecter les dates de période d'inscription mentionnées. Le règlement transport du Conseil régional prévoit une majoration de 24€ pour toute inscription postérieure au 20 juillet.